

# Compte rendu du conseil municipal du 13 décembre 2016

Présents : Mmes Évelyne ESTELLÉ, Michèle PEYRON, , Catherine TOUZET, MM. Louis BESSON, Mickaël BLACHON, Jean-Louis DURSAPT, Christian BUFFET, Pierre FAURE.

Absents : Marie-Sylvie ADREANI (pouvoir donné à Christian BUFFET), Martine VIALLET (pouvoir donné à Mickaël BLACHON), Daniel OPRANDI (pouvoir donné à Louis BESSON).

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 21h00.

Secrétaire de séance : Louis BESSON.

## **Approbation du compte rendu du conseil municipal du 10 novembre 2016**

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Madame le Maire demande s'il y a des questions orales à étudier en fin de séance. Les réponses étant négatives, il est passé aussitôt à l'ordre du jour.

## **1/ Convention pour la télédéclaration et le télépaiement de la contribution de solidarité**

Madame le Maire présente une convention à passer entre la commune, le comptable public et le Fonds de solidarité en vue de :

- procéder aux télédéclarations de la contribution de solidarité en faveur des travailleurs privés d'emploi ;
- donner les accords de règlement par prélèvement correspondants ;
- recevoir des alertes et des courriels permettant d'assurer le suivi des opérations ;
- accéder en consultation aux opérations en instance ;
- recevoir des informations du Fonds de solidarité.

Tous les membres du conseil ayant reçu préalablement un exemplaire du projet de convention et celle-ci apparaissant sans problème, elle est alors approuvée à l'unanimité.

## **2/ Coupes de bois pour 2017**

Madame le Maire présente le projet de coupes de bois proposé par l'office national des forêts (ONF). Elle explique que ce projet est en rapport avec le plan de gestion de la forêt établi pour vingt ans par l'ONF pour notre commune et que, pour 2017, il s'agit de couper les bois de la parcelle numéro 9 de ce plan de gestion. Les bois seront ensuite cédés en vente publique comme les années précédentes. Le conseil municipal approuve à l'unanimité ce projet.

## **3/ Demandes de subvention en rapport avec les travaux de réalisation d'une liaison avec l'aqueduc des Sources**

Madame le Maire rappelle que, depuis plusieurs années, la commune de Tarentaise rencontre des problèmes d'alimentation en eau pendant les périodes d'étiage et que, pour y remédier, la commune a passé une convention avec la ville de Saint-Étienne lui permettant ainsi d'obtenir de l'eau brute provenant de l'aqueduc des Sources.

Pour la réalisation des travaux nécessaires à relier cet aqueduc au réseau d'alimentation en eau potable de la commune, il est nécessaire de solliciter des subventions auprès de toutes les structures susceptibles d'en attribuer, à commencer par l'agence de l'eau Loire-Bretagne (en principe 40 % si le projet est accepté) et le département de la Loire (pourcentage à définir).

Suite à cet exposé, le conseil municipal décide à l'unanimité de solliciter des subventions de la part du département de la Loire et l'agence de l'eau Loire-Bretagne ainsi que de toute autre structure susceptible d'en attribuer une.

#### **4/ Choix de la commune pour l'aménagement global du bourg (EAGB)**

Sur demande de madame le Maire, Louis BESSON rappelle que, lors du conseil municipal du 5 avril 2012, la commune a décidé de s'engager dans une démarche de contrat communal d'aménagement (COCA), la première étape consistant à réaliser une étude d'aménagement global du bourg (EAGB) pour laquelle deux bureaux d'études ont été choisis : MABO (paysagiste) et Alter Cité (études et projets urbains). Il présente alors un document donnant les grandes lignes des choix de la commune, document établi à la suite de nombreuses réunions sur le sujet. Après approbation par le conseil municipal, ce document sera transmis aux bureaux d'études pour qu'ils puissent établir un document final qui sera ensuite étudié en comité de pilotage et permettra l'obtention de subventions de la part du Département. Il insiste sur le fait qu'il s'agit d'un document donnant des lignes directrices pour permettre aux bureaux d'études de terminer leur travail et non de décisions fermes et définitives.

Louis BESSON détaille alors les différents éléments de ce projet (voir document joint). Certains membres considèrent qu'on devrait limiter la vitesse à 30 km/h, non seulement dans l'agglomération comme prévu dans le document, mais sur la totalité de la route des Palais jusqu'à sa limite avec la commune du Bessat ; d'autres discutent de la pertinence de placer des écluses aux entrées de la commune. De son côté, Jean-Louis DURSAPT persiste à penser que l'atelier doit prendre place sur le parking d'entrée de la commune et ne croit pas à l'efficacité de la zone de rencontre prévue route des Palais au niveau de la mairie. Il dit que, en conséquence, il votera contre.

Une fois le débat terminé, le conseil municipal approuve alors le document présenté par neuf voix pour et deux voix contre.

#### **8/ Informations diverses**

Madame le Maire indique que le Bref Infos sera déposé dans les boîtes aux lettres des habitants le prochain week-end. Michèle PEYRON signale que nous venons d'acquérir un lave-vaisselle professionnel, infiniment plus performant que le lave-vaisselle précédent, et que nous recevrons vendredi un nouveau réfrigérateur-congélateur. Elle signale que, avec ces nouveaux matériels, il faudra peut-être revoir l'utilisation de la salle et la caution demandée. Le Père Noël passera à l'école vendredi matin.

Elle rappelle que le repas des anciens aura lieu samedi 7 janvier après les vœux du maire et que tous les convives sont invités à faire un don, ce qui ne veut pas dire que, pour les soixante-cinq ans et plus, il soit obligatoire d'en faire un.

Madame le Maire rend compte d'une réunion qui s'est tenue au Bessat avec monsieur CHAZOT et un représentant du conseil départemental à propos des horaires des cars. Étaient notamment présents des élus, des parents, le syndicat d'initiative du Bessat. Monsieur CHAZOT a précisé que la mise en place de nouveaux horaires était possible sous réserve d'une garantie de fréquentation et que, depuis quelque temps, les chauffeurs avaient mission de s'assurer que tous les utilisateurs « badgeaient » effectivement. Michèle PEYRON, qui était présente à cette réunion, rappelle qu'il y a de moins en moins de moyens disponibles et qu'on ne peut les mobiliser pour trop peu de voyageurs.

Constatant que tous les points de l'ordre du jour ont été examinés, madame le Maire lève la séance : il est 21h45.

Affiché le 22 décembre 2016

Le Maire

Évelyne Estellé